DÉBAT PUBLIC

MATIÈRES ET DÉCHETS RADIOACTIFS : PLAN 2027-2031

Règlement de participation – Intervenants

Webinaire "Parole aux associations"

Débat public sur les matières et déchets radioactifs (Plan 2027-2031)

Date du webinaire : 16 décembre 2025 – de 18h à 20h30

1. Contexte et objectifs

Dans le cadre du débat public "Matières et déchets radioactifs : Plan 2027-2031", la Commission particulière du débat public (CPDP) organise un webinaire intitulé "Parole aux associations", afin d'offrir un espace d'expression aux acteurs associatifs et collectifs engagés.

Cet événement vise à :

- valoriser la diversité des points de vue issus du monde associatif,
- permettre au public de mieux comprendre les arguments, analyses et préoccupations des acteurs non-institutionnels,
- enrichir le débat par des retours d'expérience, plaidoyers ou analyses thématiques.

2. Publics concernés

Cet appel à candidatures s'adresse à :

- des associations locales, régionales ou nationales,
- des organisations non gouvernementales (ONG),
- des syndicats,
- des collectifs.

Un même acteur peut déposer plusieurs candidatures sur des sujets différents.
Cependant, une seule intervention par acteur pourra être retenue selon les critères de sélection (pertinence, diversité des approches, équilibre des thématiques et représentativité).

3. Choix du sujet d'intervention

Chaque candidat doit préciser le type et le thème de son intervention (un seul choix possible parmi les trois catégories suivantes) :

1. Réagir à l'une des thématiques abordées dans les webinaires précédents :

- L'impact des orientations politiques et énergétiques

- Les déchets de Très Faible Activité
- Matières et déchets : différences et impacts de cette classification
- Coûts et financement
- Les déchets de Faible Activité Vie Longue
- Réversibilité et travaux sur les alternatives à l'enfouissement profond
- Le projet Cigéo et la phase industrielle pilote

2. Présenter un plaidoyer ou un "cahier d'acteur vivant"

(intervention fondée sur une position argumentée ou un retour d'expérience)

3. Mettre en lumière un "angle mort" du débat

(thématique, approche ou question peu abordée jusque-là dans les échanges publics)

4. Calendrier

Étape	Date
Appel à candidatures	du 4 au 20 novembre 2025
Sélection des intervenants	24 novembre 2025
Inscription du public	fin novembre 2025
Transmission des supports (présentation et/ou sources)	9 décembre 2025
Webinaire "Parole aux associations"	16 décembre 2025 (18h–20h30)
Réponses écrites aux questions du public	10 janvier 2026

5. Modalités d'intervention

- Chaque intervenant disposera d'un temps de parole de 7 minutes (chronométré).
- L'utilisation d'un support de présentation est facultative, limitée à 7 diapositives maximum.
- Les intervenants doivent transmettre une note de sources présentant les références et documents utilisés pour construire leur intervention. Cette note est obligatoire et sera publiée sur le site du débat public.
- Rappel des dates : les supports sont à transmettre à l'équipe du débat le 9 décembre 2025

6. Questions du public et suivi

Le public pourra poser des questions en direct durant le webinaire. L'équipe du débat sélectionnera certaines questions pour les échanges oraux. Toutes les questions seront transmises aux intervenants après l'événement. Les intervenants s'engagent à y répondre :

- pendant le webinaire, dans la limite du temps imparti ;
- par écrit, avant le 10 janvier 2026, pour publication sur le site du débat public.

7. Note de cadrage

Une note de cadrage détaillée (objectifs, format, déroulé technique) sera adressée aux intervenants après leur sélection.

8. Règles de conduite et de respect

Le débat public repose sur la liberté d'expression et le respect mutuel.

Les intervenants s'engagent à :

- respecter la diversité des points de vue ;
- s'abstenir de toute attaque personnelle ou mise en cause individuelle ;
- proscrire tout propos discriminatoire (raciste, sexiste, homophobe, xénophobe, diffamatoire, haineux ou incitant à la violence) ;
- conserver un ton courtois, factuel et constructif envers les autres intervenants, le public et l'équipe du débat ;

Tout manquement à ces règles pourra entraîner :

- l'interruption de la prise de parole,
- la non-publication de l'intervention ou de ses supports,
- voire l'exclusion des contenus du site du débat.

9. Engagement

La participation au webinaire implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les intervenants sélectionnés.

Signature du règlement :

Pour l'intervenant :

Pour l'Équipe du Débat :

Madame Julie DUMONT
Présidente du débat public
Matières et déchets radioactifs : plan 2027-2031

MATIÈRES ET DÉCHETS RADIOACTIFS : PLAN 2027—2031 DÉBAT PUBLIC